



Travail d'été pour étudiant

Par **damien2402**, le **05/03/2012** à **16:41**

Bonjour,

Je vous présente ma situation. Je suis actuellement en 1ère année de BTS Comptabilité et je recherche un emploi pour cet été. L'année dernière, j'ai réussi à trouver un stage pour le mois de Juillet dans un centre du trésor public.

Ce travail m'ayant plu et étant en rapport avec mon domaine d'études j'aurais donc souhaité à nouveau y travailler cette année.

Cependant, on m'a récemment dit qu'il était impossible pour moi de retourner une deuxième année consecutive dans le domaine public puisqu'interdit.

Pourriez vous m'éclairer à ce sujet ?

Cordialement,
Damien Blanchet.

Par **P.M.**, le **06/03/2012** à **11:09**

Bonjour,

Il faudrait savoir qui vous répond cela et en s'appuyant sur quel texte ainsi que si c'est un travail d'été que vous cherchez ou un stage dans le cadre de vos études...

Par **damien2402**, le **06/03/2012** à **12:31**

Bonjour,

Il ne s'agit uniquement d'un travail pour l'été sans aucun rapport avec mes études. Pensez-vous donc qu'il n'est pas inutile de leur envoyer à nouveau une candidature pour cette année ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **06/03/2012** à **14:36**

Vous pouvez bien sûr...